

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Date de convocation : 26 mars 2025

Nombre de conseillers présents : 8

Étaient présents : KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – BIANCHI Nathalie – HEIM Raphaël – FRITZ Julien

Absents excusés : Aurore ANDRES, Nathalie DIETRICH et Christian UHLMANN

Mme Nathalie DIETRICH a donné procuration à M. Christophe KIEFFER.

Mme Aurore ANDRES a donné procuration à M. Jean-Louis FRENKEL.

M. Christian UHLMANN a donné procuration à M. Patrick BURGER.

Nombre de votants : 11 dont 3 votes par procuration

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de la séance du 25 février 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Présentation du Compte Financier Unique
- 4) Affectation des résultats 2024
- 5) Vote des taux de fiscalité directe locale
- 6) Vote du budget primitif 2025
- 7) Communications et divers
- 8) Sécurisation routière du village
- 9) Exhaussement de la grille devant le 33 rue du Schneeberg
- 10) Embellissement du jardin du souvenir
- 11) Rénovation du muret de la cour de l'école

Monsieur le Maire décide d'ajouter les points 2025-02-08 – Sécurisation routière du village, 2025-02-09 – Exhaussement de la grille devant le 33 rue du Schneeberg, 2025-02-10 – Embellissement du jardin du souvenir, 2025-02-11 – Rénovation du muret de la cour de l'école.

2025-02-01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2025-02-02 – Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis FRENKEL est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2025-02-03 – Présentation du compte financier unique (CFU)

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers les résultats d'exécution budgétaire contenus dans le compte financier unique 2024.

Dépenses d'investissement	63 522,80 €
Recettes d'investissement	96 060,76 € <i>(35 177,56 € de recettes réalisées + 28 775,20 € constituant le résultat antérieur + 32 108 € de restes à réaliser constitués de subventions à percevoir)</i>
Solde d'exécution de l'exercice	32 537,96 €
Dépenses de fonctionnement	156 417,77 €
Recettes de fonctionnement	237 205,27 € <i>(154 457,05 € de recettes réalisées + 82 748,22 € constituant le résultat antérieur)</i>
Résultat de l'exercice 2024	80 787,50 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le compte financier unique 2024.

2025-02-04 – Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal de la commune de Hengwiller réuni en séance ordinaire,
Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER EN RECETTES	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	28.775,20 €		-28.345,24 €		32.108,00 €	32.537,96 €	429,96 € ligne 001
FONCT	82.748,22 €		-1.960,72 €			80.787,50 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement, déficit, de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suite :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	80.787,50 €	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €	- C/1068
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	80.787,50 €	80 787,50 ligne 002
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE 7		
Déficit à reporter (ligne 002)		

2025-02-05 – Vote des taux de fiscalité directe locale

Le maire soumet au conseil municipal la notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressée par les services fiscaux. Il explique que le produit de référence pour les taxes foncières et la taxe d'habitation (concernant uniquement les résidences secondaires) au titre de 2025 s'élève à **50 026€**.

Il propose de ne procéder à aucune augmentation par rapport aux taux de référence transmis.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents, **décide de maintenir les taux de référence 2024 détaillés ci-dessous pour l'année 2025**, et ce dans le but d'obtenir un produit à hauteur de **50 026€**.

Taxes foncières non bâties : **26,22%**

Taxes foncières bâties : **47,90%**

Taxes d'habitation : **3,78 %**

Taxes	Bases imposition prévision 2025	Taux votés en 2025	Produit
Taxe foncière (bâti)	170 900	26.22 %	44 810 €
Taxe foncière (non bâti)	10 400	47.90 %	4 982 €
Taxe d'habitation	6 200	3,78 %	234 €
TOTAL			50 026 €

2025-02-06 – Vote du budget primitif 2025

Le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune établi comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	238 782 €
- Recettes de fonctionnement :	238 782 €
- Dépenses d'investissement :	125 929 €
- Recettes d'investissement :	125 929 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibérations, le budget primitif 2025 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

2025-02-07 – Communications et divers

VILLAGE FLEURI :

Le jury passera dans le village durant le mois de juillet 2026 afin d'évaluer si la commune maintient ses 3 fleurs ou non.

14 JUILLET

Cette année, Monsieur le Maire propose que la remise des prix des maisons fleuries se fasse en même temps que la fête du 14 juillet afin d'organiser un repas commun. Les habitants chargés d'apprécier le fleurissement des maisons passeraient alors avant cette date.

Les conseillers soulèvent cependant le problème de la floraison qui risque de ne pas être optimale à cette date et proposent d'organiser un vin d'honneur à l'automne. La discussion reste ouverte et sera remise au prochain ordre du jour.

URBANISME – Nouvelles demandes :

DP 067 190 25 R0004 GAESSLER Kévin, 14 rue de Birkenwald

Objet : isolation du toit et ajout de 2 fenêtres de toit

En attente de pièces complémentaires

DP 067 190 25 R0005 REYMANN Benjamin, 16b grand' rue

Objet : installation d'une pergola bioclimatique

Dossier en cours d'instruction

PC 067 190 25 R002 MAILLY Philippe

Objet : construction d'une maison individuelle (lotissement « Le petit pré »)

En attente de l'avis de l'instructeur

2025-02-08 – Sécurisation routière du village

Monsieur le Maire rappelle les discussions engagées lors du dernier conseil municipal concernant la sécurisation du village avec notamment la remise aux normes de certains panneaux et passages piétons, ainsi que la régulation de la vitesse des véhicules.

Les conseillers municipaux font le constat que beaucoup de véhicules traversent et/ou entrent dans le village, surtout en venant de Reinhardsmunster, en étant en excès de vitesse.

Plusieurs solutions sont évoquées afin de répondre à ce problème :

- Mise en place d'une chicane (le devis d'EG SIGNALISATION indique un coût prévisionnel de 2 452,80€)

- Ajout de places de parking en chicanes alternées de part et d'autre de la route, comme à Reinhardsmunster.
- Mise en place d'un radar pédagogique

Le cas de la rue du Schneeberg est également signalé. De nombreux véhicules y dépassent largement la limite des 30 km/h. Le radar pédagogique est également évoqué pour cette rue.

Pour renforcer une fois de plus la sécurité des piétons et surtout des nombreux enfants du village, l'idée de matérialiser une partie piétonne est également discutée, tout comme celle de l'éclairage public en hiver.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les devis d'EG SIGNALISATION et d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2025 :

- Au compte 2152 « Installations de voirie » afin de réaliser les travaux de marquage des passages piétons pour un montant de 1 224€.
- Au compte 215738 « Autre matériel et outillage de voirie » afin de financer la fourniture et la pose de deux nouveaux panneaux de signalisation pour un montant de 602,40€.

2025-02-09 – Exhaussement de la grille devant le 33 rue du Schneeberg

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires ont demandé à la commune s'il était possible d'exhausser jusqu'au niveau du sol la grille installée devant chez eux lors du busage, afin de pouvoir installer un portillon.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis de l'ATELIER DU PAYSAGE et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2025 dans le cas où les propriétaires voudraient toujours procéder à l'installation d'un portillon.

Cette dépense sera affectée au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » pour un montant de 731,10€.

2025-02-10 – Embellissement du jardin du souvenir

Le Maire rappelle les deux possibilités proposées par l'ATELIER DU PAYSAGE afin de créer un puits du souvenir : mise en place d'un bac inversé en acier corten ou création d'un muret en pierre naturelle.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'opter pour la création d'un muret en pierre naturelle et autorise le Maire à signer le devis de l'ATELIER DU PAYSAGE. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » pour un montant de 2 877,13€.

2025-02-11 – Rénovation du muret de la cour de l'école

Le Maire rappelle la nécessaire remise en état du muret en grès des Vosges situé au 2 rue de l'école.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis de WABARTHA BTP afin de procéder à la remise en état du muret.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » pour un montant de 840€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Le Maire, Marcel BLAES